



Annulation commande robe de mariée

Par **melloo14**, le **14/02/2010 à 18:23**

Bonjour,rrnJ'ai commandé vendredi (nous sommes aujourd'hui dimanche) une robe de mariée avec un jupon et une étole dans une boutique spécialisée, puis j'ai versé un acompte de 217 euros. Or, en me baladant hier devant une autre boutique j'ai repéré une autre robe qui me plait davantage. J'ai voulu annuler la commande mais la vendeuse m'a dit que c'était impossible. Je me suis renseignée et apparemment il n'y aurait en effet pas de droit de rétractation pour les achats d'objets commandés sur mesure. Cette mention n'est pas indiquée sur la facture que j'ai signée, puis-je me servir de cet argument pour demander l'annulation de la commande? Ou puis-je dire à la vendeuse de garder la robe et mon acompte sans être obligée de payer l'intégralité de la commande? Enfin, si l'achat de la robe ne peut vraiment pas être annulé, ai-je quand même un délai de rétractation de 7 jours en ce qui concerne le jupon et l'étole qui eux, ne sont pas confectionnés sur mesure?rnMerci de votre réponse.rnCordialement.